

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7322350001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7322350001>

Cette annonce a été mise en ligne le **11 mars 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **63 - PUY DE DOME**

*AMANTHEE PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 10 Rue Dellile
63200 RIOM*

902 068 634 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 01/03/2023, il résulte que : le capital a été augmenté de 9 000 euros, pour être porté à 10 000 euros, par incorporation de réserves. L'article 9 et 11 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : « Article 9 Apport Récapitulation des apports - Apport en numéraire : mille euros, ci 1000 euros. Total des apports formant le capital social : mille euros, ci 1000 euros ARTICLE 11 - Capital social Le capital est fixé à la somme de : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées en totalité à Madame Ninon MANARANCHE-MICHEL, intégralement libérées. Ces 100 parts sont attribuées à l'associée unique à concurrence de 100 parts numérotées de 1 à 100 en rémunération de son apport en numéraire. » ; Nouvelle mention : « Article 9 Apport Récapitulation des apports Il a été apporté au capital de la Société : lors de la constitution, une somme de 1000 euros; Lors de l'augmentation de capital réalisée sur décision de l'associée unique du 01/03/2023, une somme de 9 000 euros par incorporation de réserves. ARTICLE 11 - Capital social Le capital social est fixé à la somme de 10 000 euros. Il est divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées en totalité à l'associée unique. Madame Ninon MANARACHE-MICHE l'associée unique déclare que le 1 000 parts sociales

composant le capital social sont toutes libérées
intégralement. » Mention sera faite au RCS : CLERMONT-
FERRAND.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

